

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2017, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,7 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, soit 110 900 de plus qu'à la rentrée précédente (+ 0,7 %). L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses inscriptions de 2,7 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,8 millions d'élèves comme à la rentrée 2016. Depuis les années 2000, la part du secteur public oscille autour de 86,5 %. À la rentrée 2017, le taux est de 86,1 %. Alors qu'il était stable entre 2013 et 2016, le nombre moyen d'élèves par **classe** est en nette baisse dans le secteur public en 2017. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 24,1 élèves dans le secteur public et de 25,8 élèves dans le secteur privé. En élémentaire, elle est en moyenne de 23,0 élèves dans le secteur public et de 25,1 élèves dans le privé.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,6 millions d'élèves à la rentrée 2017, soit une progression de 0,9 % par rapport à la rentrée précédente. Après avoir baissé au cours des années 2000, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010, passant de 80,0 % en 2000 à 78,8 % en 2017. Au sein du second degré, hormis en 2015 et 2016, les effectifs des formations en collège ont augmenté chaque année entre 2010 et

2017 (+ 0,8 % à la rentrée 2017). Les effectifs des formations professionnelles en lycée, quant à eux, baisse de 1,2 % par rapport à 2016. En revanche, ceux de la filière générale et technologique en lycée progressent de 2,0 %. Dans les formations en collège, la taille moyenne des classes est de 24,9 élèves dans le public et de 26,5 élèves dans le privé. Elle est inférieure à 20 élèves dans les formations professionnelles en lycée. La taille moyenne des classes dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public est la plus élevée des trois formations d'enseignement (30,1 élèves).

Lors de la session 2017, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 89,0 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, visait à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation IV**. Le nombre de diplômés professionnels de niveau V progresse de 1,8 % en 2017. Entre les sessions 2016 et 2017, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** perd 581 diplômés tandis que le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** en gagne 6 753. Durant cette période, les diplômés professionnels de niveau IV reculent de 0,2 %.

Avec 643 800 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2017 atteint 87,9 %. Par rapport à la session 2016, il recule de 1,0 point dans la voie professionnelle, de 0,9 point dans la voie générale et de 0,3 point dans la voie technologique. ■

Définitions

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture).

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), classe, diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, ratio élève/enseignant, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2018 », Depp, août 2018.
- « Examens professionnels du second degré – Session 2017 », *note d'information* n° 18.11, Depp, juin 2018.
- « Les élèves du premier degré à la rentrée 2017 », *note d'information* n° 17.25, Depp, décembre 2017.
- « Le baccalauréat 2017 », *note d'information* n° 17.18, Depp, juillet 2017.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2016 (r)	2017 (p)
Premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,2	6 806,4	6 783,3
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 539,5	2 522,3
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,7	4 217,5	4 210,4
ULIS ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	49,4	50,6
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 579,4	5 629,8
Formations en collège	3 376,9	3 368,1	3 407,5	3 222,0	3 315,0	3 342,3
<i>dont enseignement adapté (Segpa)²</i>	114,9	114,6	116,6	95,6	86,3	84,5
Formations professionnelles en lycée	807,9	750,0	705,4	705,5	665,2	657,0
Formations générales et techno. en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 599,2	1 630,5
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	142,8	140,6
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	417,4	435,2
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	72,0	69,3
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 609,6	2 680,4
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,0	15 627,6	15 738,5

1. Unité localisée pour l'inclusion scolaire.

2. L'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA (Établissement régional d'enseignement adapté) et des Segpa en lycée quelle que soit la formation dispensée.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Sources : Depp ; SIES.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2017
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	24,1
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	23,0
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	25,8
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	25,1
Second degré				
Enseignement public				
Formations en collège ¹	24,2	24,0	24,2	24,9
Formations professionnelles en lycée	20,8	20,1	19,1	18,9
Formations générales et techno. en lycée	28,8	28,8	28,5	30,1
Enseignement privé				
Formations en collège ¹	24,8	24,7	25,3	26,5
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,2	18,6	17,1
Formations générales et techno. en lycée	24,7	25,0	25,1	26,8

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) et la 3^e prépa-pro ; non compris Segpa.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010 et y c. Mayotte pour 2017.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2017

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	720 661	89,0
<i>dont série générale</i>	663 966	89,8
Certificat d'aptitude professionnelle¹	190 371	83,4
Brevet d'études professionnelles¹	146 791	82,9
Baccalauréat général	337 714	90,6
Littéraire (L)	52 618	90,4
Économique et social (ES)	108 331	88,9
Scientifique (S)	176 965	91,7
Baccalauréat technologique	128 488	90,4
<i>dont : sciences et techno. du management et de la gestion (STMG)</i>	59 278	88,8
<i>sc. et tech. ind. dev. durable (STI2D)</i>	29 678	91,5
<i>sc. et tech. design et arts appl. (STD2A)</i>	3 102	96,4
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	21 392	92,0
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	7 722	91,5
Baccalauréat professionnel	177 570	81,5
Total des baccalauréats	643 772	87,9

1. Y c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Source : Depp.

Ratio élève / enseignant par niveau d'étude dans l'UE en 2016

en %

	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire	Enseignement primaire	1 ^{er} cycle de l'enseignement secondaire	2 nd cycle de l'enseignement secondaire	
Allemagne	15,3	13,2	12,9	Lituanie	10,5	7,3	7,7
Autriche	11,6	8,6	10,1	Luxembourg	10,5	10,7	9,0
Belgique	12,8	9,0	9,8	Malte	13,1	6,8	8,3
Bulgarie	17,7	12,9	12,1	Pays-Bas	16,8	16,1	17,9
Chypre	12,5	9,8	9,1	Pologne	11,4	9,6	10,2
Croatie	14,1	8,8	9,2	Portugal	13,1	9,8	9,6
Danemark ¹	11,9	11,0	13,1	Rép. tchèque	19,1	12,0	11,0
Espagne	13,6	11,7	10,7	Roumanie	9,4	12,2	13,8
Estonie	13,2	10,1	15,3	Royaume-Uni	16,9	14,8	16,5
Finlande	13,3	9,0	17,2	Slovaquie	17,1	12,3	13,7
France	19,4	14,7	11,3	Slovénie	14,3	6,1	14,2
Grèce	9,3	7,7	9,1	Suède	13,1	12,4	13,7
Hongrie	11,0	10,3	11,1	UE	14,4	12,3	12,0
Irlande ²	16,4	...	13,9	Etats-Unis	15,2	15,3	15,5
Italie	11,4	10,9	10,4	Japon	16,6	13,4	11,8
Lettonie	11,4	7,8	9,8	Turquie	17,7	15,3	12,6

1. Données 2014.

2. Données 2013.

Note : le ratio élève/enseignant doit être réservé aux comparaisons géographiques ; il ne doit en particulier pas être confondu avec le nombre d'élèves par classe ; voir définition en annexes.

Sources : Eurostat (extraction du 20 septembre 2018) ; OCDE.

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France).

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour l'Insee, pour les données françaises. En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Titre de la double-page

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Les mots ou expressions
en gras et en couleur
sont définis plus bas
ou dans la rubrique

« Définitions » en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans
la rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables gratuitement
pour approfondir le sujet
Adresses des sites Internet
à retrouver dans la rubrique
« Adresses utiles » en annexes

Après une accélération en janvier 2017 à +1,3 %, le taux d'inflation mesuré par la variation sur un an de l'**indice des prix à la consommation (IPC)** baisse progressivement jusqu'en juillet 2017 avant de remonter régulièrement au second semestre pour atteindre +1,2 %, fin 2017. Mesuré à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)**, il suit globalement le même mouvement en France que dans l'ensemble de la zone euro. De même, l'indicateur d'**inflation sous-jacente**, qui exclut les composantes les plus volatiles de l'indice des prix à la consommation (énergie, produits frais et mesures fiscales), remonte très lentement de février à décembre 2017, passant de +0,2 % à +0,6 % fin 2017.

En moyenne sur l'année, les prix à la consommation augmentent davantage en 2017 qu'en 2016 (+1,0 %, après +0,2 % entre 2015 et 2016) : l'inflation atteint ainsi un niveau supérieur à celui de 2013. Ce dynamisme reflète un vif rebond des prix de l'énergie et une accélération des prix de l'alimentation et du tabac. Seul un recul un peu plus prononcé des prix des produits manufacturés modère la hausse de l'inflation, alors que les prix des services croissent au même rythme qu'en 2016.

Après trois années de baisse consécutive, les prix des produits énergétiques sont en forte hausse en 2017 (+6,2 % en moyenne, après -2,8 %) en lien avec la fiscalité accrue sur les carburants en janvier 2017 et la remontée du cours moyen du Brent. Tous les prix des produits pétroliers rebondissent nettement :

combustibles liquides (+17,3 % en moyenne), gazole (+11,7 %) et essence (+5,8 %). Les prix du gaz participent aussi à la hausse de l'inflation énergétique (+4,6 %, après -7,6 % en 2016). En revanche, les prix de l'électricité ralentissent (+0,4 %, après +3,1 %).

En 2017, les prix des produits alimentaires (y compris boissons, alcoolisées ou non) augmentent plus rapidement qu'en 2016 (+1,0 % en moyenne, après +0,6 %), avec une nette accélération des prix des produits alimentaires hors produits frais. Après deux années de faible hausse, les prix du tabac augmentent davantage : +2,7 % entre 2016 et 2017 en lien avec le relèvement des taxes.

En 2017, les prix des produits manufacturés diminuent (-0,6 % en moyenne, après -0,5 % en 2016). Ceux des articles d'habillement et de chaussures sont stables. Le recul des prix des produits de santé se poursuit pour la quatrième année consécutive. Enfin, les prix des autres produits manufacturés baissent (-0,2 % en moyenne en 2017, après -0,1 %).

L'inflation dans les services est inchangée en 2017, à +1,0 %, comme en 2016. Les prix des services de transport rebondissent nettement (+2,0 %, après -1,5 %). Ceux des services de santé augmentent vivement à la suite de la revalorisation des tarifs de consultation (+1,3 %, après +0,2 %). En revanche, les prix des loyers, indexés sur les évolutions passées de l'inflation, ralentissent en 2017, comme chaque année depuis 2006, à l'exception de 2012. Quant aux prix des services de communication, ils se replient fortement, après trois années de hausse. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du 1^{er} quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ». Voir la suite de cette définition dans la rubrique « Définitions » en annexes.

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « Définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 2017 – Les niveaux des prix ont varié quasiment du simple au triple parmi les États membres de l'UE », *communiqué de presse n° 102*, Eurostat, juin 2018.
- « Indice des prix à la consommation – Moyennes annuelles 2017 », *Informations rapides n° 8*, Insee, janvier 2018.
- Séries chronologiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

114

TEF, édition 2019 – Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne, ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2017

en % — Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16		Fonction de consommation	Pondération ¹		Évolution 17/16	
	2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²		2017	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc. ²
Ensemble (y c. tabac)	10 000	1,0	1,2		Transport	1 451	3,1	2,8	
Ensemble (hors tabac)	9 812	1,0	1,1		Achats de véhicules	362	0,7	1,7	
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 435	1,1	1,4		Utilisation de véhicules personnels	801	4,5	3,9	
Produits alimentaires	1 311	1,1	1,5		Services de transport	288	2,0	1,1	
Boissons non alcoolisées	124	0,6	0,7		Communications	285	-4,2	-4,2	
Boissons alcoolisées et tabac	380	1,6	3,3		Services postaux	17	3,8	3,8	
Boissons alcoolisées	192	0,6	0,7		Matériel de téléphonie et de télécopie	43	-8,6	-5,0	
Tabac	188	2,7	6,0		Services de téléphonie et de télécopie	225	-4,0	-4,6	
Habillement et chaussures	447	0,1	0,0		Loisirs et culture	894	0,3	0,5	
Habillement	357	0,1	0,0		Équipements audio-visuels, photo et informatiques	138	-2,2	-1,2	
Chaussures y c. réparation	90	-0,2	-0,1		Autres biens durables (loisirs)	46	-1,4	1,5	
Logement, chauffage, éclairage	1 418	1,6	1,4		Autres articles et équip. de loisirs	242	-0,2	0,3	
Loyers d'habitation	629	0,2	0,2		Services récréatifs et culturels	309	1,1	1,2	
Entretien et réparation courante du log.	172	1,5	1,6		Presse, livres et papeterie	140	1,9	2,0	
Distribution d'eau et autres services	159	1,4	1,5		Voyages touristiques tout compris	19	1,7	-6,0	
Chauffage, éclairage	458	3,7	2,9		Éducation	4	1,2	0,6	
Mobilier, équip. ménager, entretien maison	530	-0,2	-0,1		Hôtellerie, cafés, restaurants	752	1,6	1,4	
Meubles, tapis, revêtements de sol	154	-0,2	0,0		Restauration et cafés	587	1,4	1,2	
Articles de ménage en textile	39	0,9	1,2		Services d'hébergement	165	2,4	2,0	
Appareils ménagers	87	-2,0	-2,2		Autres biens et services	1 341	1,1	1,2	
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	70	0,4	0,9		Soins personnels	278	0,3	0,2	
Outils pour la maison et le jardin	50	-0,5	0,0		Effets personnels (non définis ailleurs)	119	0,9	1,1	
Entretien courant de l'habitation	130	0,4	0,4		Protection sociale	485	0,9	1,0	
Santé	1 063	-0,2	0,5		Assurances	296	2,1	2,3	
Médicaments et produits pharmaceutiques	463	-2,0	-1,7		Services financiers	38	2,5	2,2	
Médecine non hospitalière	600	1,3	2,2		Autres services	125	0,9	1,1	

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
 2. Évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
- Champ : France hors Mayotte, ensemble des ménages. Note : base 100 en 2015.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

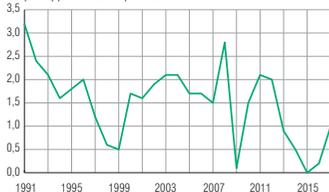
HausSES		Baisses	
	17/16		17/16
Combustibles liquides	+ 11,1	Pommes de terre	-10,8
Gazole	+ 9,4	Forfaits touristiques	-6,0
Médecines généralistes	+ 7,8	Lumières	-5,4
Fruits frais	+ 6,7	Matériel de téléphonie et de télécopie	-5,0
Huiles et graisses	+ 7,4	Matériel de nettoyage	-5,0
Tabac	+ 6,0	Appareils de transformation d'aliments	-5,0
Esence	+ 5,3	Appareils de cuisson	-4,2
Hydrocarbures liquéfiés (butane, propane, etc.)	+ 5,1	Matériel de traitement de l'information	-3,9
Services postaux	+ 3,8	Appareils photo et caméras	-3,8
Journaux et publications périodiques	+ 3,8	Tapis et moquettes	-3,4

Champ : France hors Mayotte. Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des tableaux concernant la France y compris les Dom sauf indication contraire

Évolution de l'indice des prix à la consommation de 1991 à 2017

par rapport à l'année précédente en %



Champ : France hors Mayotte. Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. L'indice est la moyenne arithmétique des 12 indices mensuels.
Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés dans la zone euro et dans l'UE en 2017

glissement annuel de déc. à déc. en %

	17/16	17/16	
Allemagne	1,6	Lettonie	2,2
Autriche	2,3	Lituanie	3,8
Belgique	2,1	Luxembourg	1,6
Chypre	-0,4	Malte	1,3
Espagne	1,2	Pays-Bas	1,2
Estonie	3,8	Portugal	1,6
Finlande	0,5	Slovaquie	2,0
France	1,2	Slovénie	1,9
Grèce	1,0	Zone euro	1,7
Irlande	0,5	UE	1,4
Italie	1,0		

Note : évolution de l'indice de décembre 2017 par rapport à l'indice de décembre 2016.
Source : Eurostat (extraction du 24 mai 2018).

Des données de cadrage européennes ou mondiales